



MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

SECTEUR PRÉSCOLAIRE

Nouvel horaire souhaité dès le : ☐ 1^{er} janvier ☐ 1^{er} avril ☐ 1^{er} août ☐ 1^{er} octobre

Convention de placement : ☐ Forfait 37 semaines ☐ Forfait 45 semaines

PARENT / REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom/ Prénom : N° de téléphone :

ENFANT :

Nom / Prénom : Date de naissance :

Nom du groupe : ☐ Bulle de Câlins ☐ Les Explorateurs ☐ Les Aventuriers

Horaires souhaités

Jour	Matinée	Repas	Après-midi	Journée	Heure d'arrivée	Heure de départ
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

Horaires irréguliers : ☐

Nombre de jours par semaine :

Remarque(s) :

DIRECTIVES DE FONCTIONNEMENT :

- Nous acceptons une demande de modification de fréquentation par année scolaire.
- Les demandes sont traitées par ordre de priorité et d'arrivée.
- Elles sont acceptées uniquement si l'infrastructure et l'organisation des groupes le permettent.
- Tout changement doit être adressé au moins 30 jours à l'avance pour l'une des 4 échéances prévues (fin novembre pour fin décembre/fin février pour fin mars/fin juin pour fin juillet/fin août pour fin septembre).

Date et signature du/des représentants légaux :

Accepté ☐	Date et signature de la Direction :
Refusé ☐	Date et signature de la Direction :

Info transmise après décision : ☐ Représentants légaux ☐ Groupe d'accueil préscolaire